Territoire du Ruanda-Urundi
Résidence du Ruanda
Territoire de Ruhengeri

N° 1 kc. 2

FEC.

Ruhengeri, le 16 / 8 / 44

Ruhengeri
4426

Objet :
Fourniture de boissons

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre reprise en marge et de porter à votre connaissance qu'il nous est arrivé d'avoir de faire étalage de nos petites dissensions. Les indigènes doivent ignorer les malentendus qui peuvent naître entre européens. Nous devons, en toutes circonstances, ~~[illegible]~~ avoir le souci de sauvegarder notre prestige.

Pour ce qui concerne cette question de fourniture de boissons, Bogey persuadé que l'administration n'est nullement obligée d'user de vins dans l'alimentation des ~~[illegible]~~ / ~~[illegible]~~ qui appartiennent aux cadres des services gouvernementaux ou aux organismes privés. Si le territoire de Ruhengeri a bien voulu intervenir il y a uniquement une manifestation gratuite de bienveillance de sa part.

Je ne vous cache pas que les querelles au sujet du partage des boissons que nous vous faisons parvenir nous suspectent et nous déçoivent. Vous avez tort. Si pour de dramatiques d'autre raisons incidents. Votre existence ne doit ~~[illegible]~~ pas s'accompagner pour un boisson qui vous échappe. S'il en était ainsi votre bien connaît vite peu de joie. Je vous conseille de faire montre d'un comportement plus optimiste et plus désintéressé

MONTOISY A.
Mines de Kipumbe
Rubengera

Kipumbe, le 14/8/1951.

A Monsieur l'Administrateur
du territoire de
et à Rubengera

Monsieur l'Administrateur,

Une fois de plus, je m'excuse de vous importuner, mais en brousse la vie n'est pas toujours facile.

Je vous avais écrit il y a 3 mois environ au sujet du poisson. Cette fois encore, je m'adresse à vous à ce sujet.

Nous n'avons pas eu à nous plaindre, jusqu'à présent, de l'indigène qui s'en occupe. Ne lui en veuillez donc pas. Il suivait scrupuleusement vos instructions en spécifiant sur la note d'envoi, le nombre de poissons qu'il envoyait à chaque ménage. Tout allait donc bien ainsi.

Toutefois, la semaine dernière, l'indigène s'est présenté chez moi sans cette note d'envoi. Lui demandant il me répondit que Madame Schoubben l'avait déchirée. Je ne pouvais donc pas savoir combien de poissons m'étaient destinés. De plus, la lui réclamant, elle m'a répondu que nous n'avions pas droit aux poissons et que dorénavant, elle ferait en sorte que nous n'en recevions plus. Ceci est pourtant contraire à vos dires vu donné que vous nous avez écrit que son ménage avait droit à 9 poissons et le nôtre à 6.

Veuillez, je vous prie, examiner cette affaire. Vous voyez comme je vous le disais plus haut, la vie n'est pas toujours facile en brousse. Vous comprenez aisément que ces poissons viennent chaque semaine changer un peu le menu qui, ici, n'est guère varié.

Ne pourriez vous faire en sorte, soit que l'indigène se présente d'abord chez moi avec les poissons ou que la distribution

se fasse en deux fois, c'est à dire qu'un jour déterminé tous les poissons soient destinés à nos voisins et qu'un autre jour, ils me reviendraient, ceci pour éviter bien des complications comme vous en jugez.

Encore une fois, je vous remercie, Monsieur l'administrateur, de ce que vous voudrez bien faire pour nous et vous prie de croire à ma considération très distinguée.

Madame Montoisy